

Boycott Soutien européen aux cinq militants de Mulhouse

Plusieurs députés européens de gauche et écologistes ont manifesté, hier à Strasbourg, leur soutien aux cinq militants mulhousiens poursuivis, lundi prochain, devant la justice pour « incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence ».

Rappel des faits : le 26 septembre 2009, cinq militants du collectif « Boycott 68 » qui regroupe des associations de soutien à la cause palestinienne ainsi que les Verts et le parti communiste, étaient intervenus devant l'hypermarché Carrefour d'Illzach pour distribuer des tracts et appeler au boycott des produits israéliens dans le cadre d'une campagne internationale (lire L'Alsace du 10 août dernier). A cette occasion, ont affirmé hier à Strasbourg les prévenus, ils ont découvert que l'hypermarché commercialisait des produits venus d'Israël, étiquetés comme originaires du Pérou ou d'Afrique du Sud.

Protéger l'image d'Israël

Cette action a provoqué un dépôt de plainte du BNVCA, le Bureau de vigilance contre l'antisémitisme, une organisation issue de la communauté juive française. « Le BNVCA, outre la lutte contre l'antisémitisme a, dans ses statuts, pour but de protéger l'image de l'État d'Israël », précise Nicole Kiil-Nielsen, députée européenne.

Le BNVCA, aurait ainsi déposé une cinquantaine de plaintes à travers la France, avec le soutien du gouvernement qui, par la voix de Mme Alliot-Marie, alors ministre de la Justice, a fait passer une consigne de fermeté aux parquets. Une première condamnation est intervenue, en début d'année à Bordeaux, et doit être réexaminée en appel le 24 septembre.

Israël chargé de s'autocontrôler

Ces poursuites mettent en lumière les ambiguïtés des relations économiques entre l'Union européenne et Israël. Ce dernier pays dispose d'un accord particulièrement favorable. Toutefois, les 27 ne reconnaissant Israël que dans ses frontières internationalement reconnues, les produits issus des territoires occupés, colonisés ou annexés, ne peuvent bénéficier de cet accord. Bruxelles a délégué aux pays membres d'y veiller, ce qu'ils ne font pas.

Devant la difficulté, Bruxelles a conclu avec Tel-Aviv, en 2004, « un arrangement technique » chargeant Israël de faire respecter les termes de l'accord avec l'Union européenne. Avec le zèle que l'on peut envisager.

Dans ces conditions, estime Patrick Le Hyaric, député européen de la Gauche unitaire européenne, « l'action des militants de Mulhouse relève de l'état de nécessité. Carrefour n'est pas au-dessus des lois et les militants ont une démarche citoyenne pour faire appliquer la loi alors que le gouvernement ne le fait pas ».

Par ailleurs, soulignent les députés européens présents, dans des affaires similaires, dans le cadre de la même campagne internationale « Boycott, désinvestissement et sanctions », les tribunaux britanniques ont donné raison aux boycotteurs, estimant que leur démarche politique n'avait rien à voir avec l'antisémitisme.

Michel Arnould